



UFC ACTU

N°2

29 Septembre 2025

LE MOT DU PRESIDENT



Chères adhérentes, chers adhérents,

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Grâce à votre fidélité, l'UFC Que Choisir Ariège Comminges reste un acteur essentiel pour défendre les droits des consommateurs de notre territoire.

Nos actions phares demeurent : accompagnement de nombreux adhérents dans leurs litiges, interventions collectives pour défendre nos droits, participation aux campagnes nationales de l'UFC Que Choisir et relais local d'informations essentielles pour mieux consommer. Votre soutien nous a permis de faire entendre la voix des consommateurs, face aux abus comme aux dérives commerciales.

En cette rentrée, nous restons mobilisés autour de nos priorités :

- **L'information** : vous donner des outils pour faire valoir vos droits au quotidien.
- **L'accompagnement** : poursuivre nos permanences pour aider chacun dans ses démarches.
- **La prévention et la sensibilisation** : défendre une consommation plus responsable, respectueuse de notre santé et de notre environnement.

De nouvelles rencontres et initiatives locales viendront rythmer les prochains mois, nous comptons sur votre participation pour renforcer notre action commune, amplifier notre force.

Merci pour votre confiance et votre engagement à nos côtés. À très bientôt lors de nos prochaines permanences et événements !

Bien cordialement,

Bruno MAGAND

Président de l'UFC Que Choisir Ariège Comminges

Votre Actualité

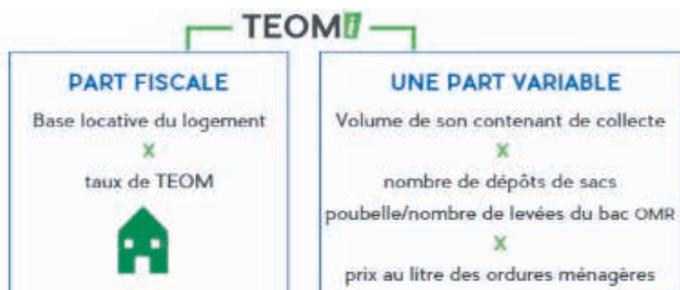


Ariège : Les poubelles à badge, ce n'est pas encore gagné



Les conteneurs collectifs sont le deuxième volet de la mise en place de la TEOMI en Ariège. Elles devaient apporter un gain environnemental et financier, mais elles font exploser les dépôts sauvages et le budget...

Faisons un bref rappel de ce qu'est la TEOMI (**T**axe **E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitative). Cette taxe est composée d'une part fixe (part fiscale) déterminée par chaque commune et d'une part variable (prix au litre x nombre de litres x nombre de levées)



Dans ce mode de calcul, le litrage comptabilisé, sera celui du contenant et non du contenu. En clair, une levée d'un bac individuel de 120 litres sera comptabilisée pour 120 litres même si le bac n'est rempli qu'à moitié. Idem pour les conteneurs collectifs, si le conteneur est de 80 litres, c'est bien 80 litres qui seront comptabilisés même si vous y déposez un simple petit sac.



Ariège : La TEOMI dans la pratique

Du fait de ce mode de comptabilisation des déchets particulièrement injuste, les dépôts sauvages se multiplient et cela est particulièrement visible aux abords des conteneurs collectifs



En effet, la mise en place, un peu partout dans nos communautés de communes ou d'agglomérations des fameuses « poubelles à badges », censées vous donner le précieux sésame pour déposer votre petit sac de déchets, ne vous donne droit qu'à environ 15 à 20 dépôts par an avant de vous faire payer plus comme pollueur.

Autre raté de la révolution du badge poubelle dans les foyers ariégeois:

Relaté par La Dépêche : la révolte des célibataires qui découvrent qu'ils vont payer autant que des familles nombreuses, car c'est bien le nombre de dépôts et non leur poids qui compte !

En fait, depuis le 1er janvier, Le Smectom, le syndicat qui gère la collecte des déchets sur une partie du département, a décidé d'appliquer le principe pollueur-payeur afin de réduire les quantités de déchets à traiter.

Ces dépôts sauvages vont attirer, à la longue, toute sorte de nuisances et de nuisibles posant de sérieux problèmes d'hygiène...

Constat : le SPECTOM fait la sourde-oreille, passage en force, on fait payer et pas de dialogue avec les usagers.

En savoir plus sur notre site : <https://www.qce-ariegecomminges.fr>



Ariège Comminges : les différences

Comminges : Tri des déchets et ramassage des ordures : les nouveaux dispositifs et mesures parfois à l'origine d'incompréhensions en Comminges



Pour les collectivités locales comme pour les usagers, le tri des déchets vit une véritable transformation depuis le 1er janvier. Tri sélectif, méthodes de collecte, la liste des changements est longue et s'applique à la plupart des communautés de communes du Comminges. Avec ces modifications, vient aussi un enjeu de lutte contre les déchets sauvages... Mais les particuliers ne comprennent pas toujours les nouvelles règles à suivre.

FAIRE FACE À DIFFÉRENTS ENJEUX

- Harmoniser la collecte sur l'ensemble du territoire pour une égalité de service entre les usagers.
- Améliorer la sécurité au travail des équipes de collecte.
- Réduire les coûts de fonctionnement en optimisant les tournées.
- Baisser la taxe TEOM: la **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères baisse une nouvelle fois cette année alors qu'elle augmente dans 80% des collectivités en France.
- Maîtriser le coût global du service dans un contexte d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe payée par tonne de déchets enfouis passe de 25€/t en 2020 à 65€/t en 2025, occasionnant un surcoût de près de 200.000€ pour le service à tonnage égal.
- Limiter l'impact environnemental grâce à une réduction des points d'arrêt.
- S'inscrire dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce qui a été mis en place dans le Comminges : moins contraignant

Nos succès



Les permanences tenues durant le 1er semestre 2025 et «l'activité litiges »

Un dossier Pompe à chaleur : accompagnement de l'adhérent qui a pu obtenir via un protocole la somme de **7000€** en dédommagement de la PrimeRénov qu'il n'avait pas pu obtenir du fait de l'incurie de l'entreprise,

Intervention de l'UFC auprès de l'assurance de l'adhérent afin qu'il puisse obtenir l'indemnisation de **6648€** prononcée par le tribunal judiciaire à la suite d'un accident de circulation.: son assurance se substituant à l'assurance de la partie adverse

Arnaque au phishing : Notre adhérente a été victime le 26 novembre 2024 d'une arnaque très bien faite, et notamment par le SIM swapping et le phishing. L'arnaqueur a annoncé à notre adhérente qu'elle allait recevoir via l'application SG Courtois des notifications de rejet de ces paiements et qu'elle devait très vite les valider. En fait derrière ces fausses notifications il s'agissait d'une validation d'opération. Préjudice **8549,18€**. Après deux mois d'actions SG Courtois a remboursé notre adhérente.

L'activité Prévention (les Rendez-Vous Conso) :

DATES	HEURES	LIEUX	THEMES
15/10/2025	14 :00	Tarascon	Je sécurise mes achats sur Internet
06/11/2025	14 :30	St Gaudens	Je sécurise mes achats sur Internet
20/11/2024	14 :30	St Gaudens	Je déjoue les fraudes et arnaques bancaires
27/11/2025	14 :30	St Gaudens	J'utilise au mieux les crédits pour mes achats
17/10/2025	18 :00	Lavelanet	Je déjoue les fraudes et arnaques bancaires
21/11/2025	18 :00	Lavelanet	J'utilise au mieux les crédits pour mes achats
27/10/2025	18 :00	Pamiers	Je sécurise mes données sur Internet / je contrôle l'information
04/11/2025	14 :00	Pamiers	J'utilise au mieux les crédits pour mes achats
04/11/2025	14 :00	St Girons	Je sécurise mes achats sur Internet
18/11/2025	14 :00	St Girons	Je déjoue les fraudes et arnaques bancaires
02/12/2025	14 :00	St Girons	J'utilise au mieux les crédits pour mes achats
09/12/2025	14 :00	St Girons	Je déjoue les pièges des sollicitations commerciales



Santé

Bref Historique de la Démocratie en Santé

C'est en **1974** que Simone Veil, ministre de la Santé, établit la **première charte du malade hospitalisé**.

Différents **scandales sanitaires**, en **1990** la maladie de Creutzfeldt-Jacob avec l'hormone de croissance contaminée par les prions (protéines infectieuses), en **1992** le sang contaminé par le VIH provoquant le SIDA permet une prise de conscience et une réflexion généralisée sur des sujets auparavant peu connus du public.

En **1996**, les **ordonnances Juppé** ont posé les fondements de la représentation des usagers actuelle. La **certification** anciennement nommée **accréditation** des établissements de santé publics ou privés est rendue obligatoire cette année-là. Elle est pilotée par l'HAS (Haute Autorité de Santé) et se déroule tous les 4 ans avec la visite d'experts visiteurs mandatés. Elle évalue la qualité et la sécurité des soins dispensés par l'établissement visité selon un référentiel très précis.



Les résultats sont consultables sur le site de l'HAS. www.has-sante.fr



Santé

Bref Historique de la Démocratie en Santé (suite)

De **1998 à 1999**, se tiennent **les Etats Généraux de la Santé** sous l'impulsion de **Bernard Kouchner**.

En **2000**, la CRUQPC (**C**ommission des **R**elations avec les **U**sagers et de la **Q**ualité de la **P**rise en **C**harge) et la CRCI (**C**ommission **R**égionale de **C**onciliation et d'**I**ndemnisation) sont mises en place.

L'année **2002**, est très riche en textes de lois (**loi Kouchner** entre autres), décrets et arrêtés, statuant sur les « droits des malades et la qualité du système de santé.

En **2005**, la loi **Leonetti, première loi spécifique à la fin de vie** introduit la notion d'interdiction de l'obstination déraisonnable. Le corps médical doit respecter la volonté d'un malade qui refuse un traitement même si ce refus peut porter atteinte à sa vie, dans la mesure où il en est prévenu. La désignation d'une **personne de confiance** et la rédaction des **directives anticipées** prennent ici tout leur sens.

En **2007**, les **Représentants des Usagers (RU)** interviennent dans la réflexion des établissements de santé pour leur certification. Depuis 2024, ils sont audités par les experts visiteurs mandatés par l'HAS.

En **2009**, apparaît la notion de Territoire « **Hôpital Patients Santé et Territoire** ». Les Agences Régionale de Santé (ARS) sont constituées. L'organisation de l'offre de soins est confiée au **Groupeement Hospitalier de Territoire (GHT)**. L'ARS Occitanie a divisé la région en 14 GHT. Les deux qui nous concernent sont :

Le GHT OCC-07 : Haute-Garonne et Tarn Ouest qui comprend le CH Purpan, le CH Lavar, le CH Graulhet, le CH Comminges Pyrénées, le CH Muret, le CH Luchon, le CH G. Marchant.

Le GHT OCC-08 : Pyrénées Ariégeoises qui comprend le CHIVA, le CHAC, le CH Saint Louis, le CH du pays d'Olmes, le CH de Tarascon.



Santé

Nos Actions, Nos Référents

Nous restons vigilants par rapport aux annonces dans le domaine de la Santé (pénurie de médecins, rupture de stock de médicaments, réflexion en cours sur la fin de vie...).

Nous avons assisté le 19 juin 2025 à la Soirée Départementale du Partenariat en Santé à Saverdun et allons participer du 15 au 19 Septembre à la Semaine Sécurité Patients dans divers hôpitaux du département. Les usagers peuvent venir nous rencontrer pour en savoir plus et qui sait, peut-être nous rejoindre. Nous développerons le rôle des représentants des usagers dans notre prochain journal.

L'activité Représentants des Usagers (hors santé) :

- Comité Départemental d'Inclusion Financière de l'Ariège : 2 réunions : 7h consacrées par nos bénévoles
- Préfecture de l'Ariège : 1 réunion : 3h consacrées par nos bénévoles à cette structure
- Commission taxi département l'Ariège : 1 réunion : 2h consacrées à cette structure
- Commission Lio Train ligne Toulouse Matabiau – Pau : 1 réunion : 3h consacrées à cette commission ;
- Commission Lio Train ligne Toulouse Matabiau – La Tour de Carol : 1 réunion : 3h consacrées à cette commission ;
- Commission Lio Bus Ariège et Haute-Garonne : pas de réunion en 2024 ;
- SNECTOM : 1 réunion : 3h consacrées à cette structure
- Agence de l'eau : 2 réunions : 8h consacrées à cet établissement



Fiches Pratiques

Des conseils pour être des consommateurs avisés

Nous avons élaboré des fiches qui vous permettront de mettre en œuvre en connaissance des réglementations et des droits. Elles sont disponibles sur notre site <https://www.qce-ariegecomminges.fr> ou en permanence dans nos AL, en voici quelques exemples:

L'obligation légale de débroussaillage :

Quand une nouvelle contrainte s'applique sans prendre en compte les cas particuliers, cela peut créer des situations compliquées. C'est ce qui commence à se passer avec l'OLD, l'obligation légale de débroussaillage. Évoquée depuis longtemps par le Code forestier, elle bénéficie depuis le 1er janvier 2025 d'une publicité supplémentaire. Les annonces immobilières de biens situés dans les secteurs concernés par cette obligation doivent en effet mentionner systématiquement cette obligation depuis le 1er janvier 2025

Les obligations d'un garagiste :

Comme tout professionnel, le garagiste a une obligation de conseil et d'information envers son client sur l'utilité de la réparation au regard de la valeur vénale du véhicule et sur le mauvais fonctionnement de son véhicule notamment si l'organe défectueux concerne la sécurité du véhicule. L'intervention du garagiste doit se limiter aux travaux commandés par le client. En cas de réparation, le garagiste est soumis à une obligation d'information et de résultat.

Qualification pose pompe à chaleur et panneaux solaires :

QualiPAC est un label de qualité pour l'installation de pompes à chaleur. C'est d'une des différentes qualifications de la reconnaissance RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), attribuée à des professionnels de la rénovation énergétique. Pour être labellisé RGE, votre installateur photovoltaïque doit posséder au minimum l'une des trois certifications suivantes

- **QUALIBAT module 5911 ;**
- **QUALIFELEC SP1 et SP2 ;**
- **QualiPV** est une certification pour les professionnels de la pose de panneaux photovoltaïques.



Achats Groupés

Nos Achats Groupés

Les produits festifs ont été frappés par une inflation forte ces dernières années et beaucoup de consommateurs pâtissent de cette situation

Aussi, pour permettre au plus grand nombre d'entre nous d'accéder à des produits festifs et de qualité, notre association a choisi de travailler sur l'organisation d'achats groupés spécifiques fin d'année.

Nous proposons donc jusqu'au 27 octobre 2025 un achat groupé VINS ET SPIRITUEUX



et jusqu'au 8 novembre 2025 un achat groupé CHOCOLATS DE NOËL



Nous invitons donc l'ensemble des consommateurs à se rapprocher de notre association pour accéder aux achats groupés négociés.

Notre site : <https://www.qce-ariegecomminges.fr>



Nos Combats

Kit Compte Bancaire - Ce que votre banque peut faire ... ou pas



**Dossier établi par la
Fédération UFC QUE
CHOISIR au 31/07/2025**

**Un livret pour les
consommateurs,**

Au sommaire :

1. Ma banque peut-elle m'imposer de consulter mes relevés de compte sur Internet ?
2. Puis-je contester une opération de paiement auprès de ma banque n'importe quand ?
3. Ma banque me demande des renseignements que je trouve intrusifs (identité, ressources...) en invoquant la lutte contre le blanchiment d'argent. Dois-je répondre ?
4. Un proche est décédé. Sa banque a facturé des frais à ses héritiers pour clôturer son compte. Est-ce normal ?
5. En cas de découvert bancaire, est-ce que j'aurai des frais ?
6. En cas de faillite des banques, l'argent de mon compte courant est-il protégé ?

Sont aussi abordés dans ce livret dans les parties « Le saviez-vous ? »

Dossier à télécharger sur :

Notre site : <https://www.qce-ariegecomminges.fr>

Nous avons besoin de vous

Pour maintenir notre indépendance

Le financement de notre association de protection et de défense des consommateurs n'est pas une mince affaire. Nous nous efforçons de diversifier nos sources de revenus tout en restant en ligne avec nos valeurs. Plus nous aurons de financements plus notre impact sera grand.

Etre un acteur essentiel dans les débats

Afin de démontrer et prouver notre légitimité, nous avons besoins d'afficher un nombre de personnes qui adhèrent à nos valeurs (et donc à l'association) qui soit le plus important possible.

Rejoindre notre association

C'est aussi une communauté de personnes avec qui on partage des bons moments et des valeurs. De nombreux évènements sont organisés tout au long de l'année.

Faire un Don c'est Agir à nos côtés

Votre don, qu'il soit unique ou mensuel, sera affecté aux actions prioritaires de l'association présentées lors de notre AG. Faites un don défiscalisé jusqu'à 66% pour un monde plus juste, plus durable et plus responsable.

Exemple : un don de 100€ revient à 34€ après déduction d'impôt (si vous êtes imposable).

Contacts :



05 61 66 03 66



contact@ariege.ufcquechoisir.fr

Notre site : <https://www.qce-ariegecomminges.fr>



Bénévoles

C'est vous...

Notre cause d'intérêt général a besoin de vos talents

Nous recherchons des bénévoles pour nos permanences de Saint-Gaudens, Mane, Salies du Salat, Foix, Pamiers, Haute-Ariège

Devenir bénévole à l'UFC-Que Choisir c'est intégrer la première association de consommateurs de France, rejoindre une équipe de bénévoles motivés et formés qui agissent au plus près des préoccupations des consommateurs.

Votre mission, si vous l'acceptez :

- Accueillir, faire découvrir, sensibiliser : faites connaître l'activité de l'association, tissez une relation de confiance avec les consommateurs, suscitez l'envie de nous rejoindre...
- Enquêter, pour plus de transparence : devenez visiteur mystère en magasin, relevez des informations de manière anonyme, créez vos propres enquêtes locale.
- Défendre tous les consommateurs : soutenez les victimes de litiges, interpellez les professionnels mis en cause, dénoncez les pratiques déloyales.
- Gérer, organiser, coordonner les activités locales : organisez l'accueil des consommateurs, assurez le secrétariat de l'association, veillez à son bon fonctionnement.
- Faire entendre la voix des consommateurs : valorisez les actions de l'association, gérez les relations presse, animez les réseaux sociaux.

Venez échanger avec nous, on vous attend !

Contact : contact@ariège.ufcquechoisir.fr



Nos Permanences

La newsletter de l'association locale Ariège Comminges

Gardons le Contact

**Une équipe à votre écoute
pour vous Informer et vous
Conseiller**



ARIEGE

- **Ax-les-Thermes** 1er mer. du mois 14h-17h, Salle des associations - Mairie
- **Foix** 4ème Vend, du mois, 09h-12h, Salle Frédéric Soulié - Mairie
- **LAVELANET** Ctre Multisports Mun., Jeud. 9h-12h, 40T av. Alsace-Lorraine
- **PAMIERS** Ma. 13h-17h, Maison des associations, 7 bis rue Saint-Vincent
- **SAINT-GIRONS** Ma. 10h-17h, Maison de la Citoyenneté, 16 rue de la République
- **TARASCON-SUR-ARIEGE** Mer. 14h-17h, Mairie de Tarascon- 30 av. Victor Pilhes

COMMINGES

- **SAINT-GAUDENS** C.C.Coeurs Coteaux du Comminges 4 rue République les mercredis de 9h30-12h30 13h30-16h00
- **SALIE DU SALAT** Hôtel de Ville rue de l'hôtel de ville 2ème lun du mois de 8h30 à 13h00
- **MANE** C.C. Cagire Garonne Salat 4ème Vend, du mois, 09h-13h, 15 avenue du Comminges